Clermont-le-Fort : un cadre naturel préservé à respecter ensemble

Notre commune s'inscrit au cœur de la **Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège**,

un espace exceptionnel où la biodiversité et la tranquillité des riverains doivent être préservées. Accès / infos pratiques – RNR Confluence Garonne-Ariège

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour garantir la sécurité de tous, la qualité de notre environnement et le respect des règles en vigueur sur les **Bords d'Ariège** :

- **Interdiction absolue des feux et barbecues** (risque d'incendie et de dégradation des écosystèmes).
- **Chiens tenus en laisse obligatoire** (Arrété A20260818) : pour la sécurité de tous et la protection de la faune.
- **Baignade interdite dans l'Ariège** (Arrété A20260616) : pour votre sécurité et la préservation des milieux aquatiques.
- **Interdiction de dépôts d'ordures** (Délibéation D2020-74 du 10/12/2020) : chaque déchet a sa place, préservons la propreté de notre commune.
- **Respect des zones de stationnements autorisées** (Parking identifiés).
- **Interdiction de circulation d'engins motorisés** dans la Réserve Naturelle Régionale.

Ces règles sont **contrôlées et appliquées** par les Écogardes de la RNR, le Garde Particulier Assermenté, la Gendarmerie Nationale, la police de l'environnement (Office Français de la Biodiversité) et les élus officiers de police judiciaire.

Ensemble, agissons pour Clermont-le-Fort :

Respectons la nature, les autres et notre cadre de vie. **Merci pour votre civisme !**